

FICHE ACTION N°7

« Faire des coopérations un centre d'enrichissement et de réussite de la stratégie »

QUELS PROJETS ?

Cette mesure vise à développer la coopération entre acteurs de territoires différents afin d'enrichir la stratégie par le partage d'expérience et de compétences...

Typologies d'actions :

- Actions de coopération interterritoriale et transnationale.
- Accompagnement technique et mise en œuvre des actions.

MOTS CLÉS : Échanges entre acteurs et territoires, expérimentation et transfert de nouvelles méthodes, mutualisation, identité européenne...



POUR QUI ?

La plupart des collectivités, organismes publics, associations, exceptés des SCI, particuliers (personne physique sans immatriculation Siret et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle), agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole, entreprises.

OÙ ?

Votre projet se situe sur l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ou de Tulle Agglo.

QUEL SOUTIEN ?

Le FEDER est un programme européen, il peut vous permettre de financer votre projet grâce à une subvention calculée sur la base du coût HT de votre projet (sous réserve de sa compatibilité avec le dispositif et ses conditions spécifiques d'octroi de subvention).

Concrètement :

Vous êtes un porteur de projet public ou privé :

FEDER 80% maximum :

Autofinancement minimum : 20%



Le FEDER ne finance pas notamment :

- TVA.
- Contributions en nature.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

L'attribution d'une subvention FEDER vous engage à faire mention du soutien de l'Europe aux différentes étapes de votre projet.

Chaque projet est présenté lors d'un comité et fait l'objet d'une sélection basée sur quatre axes :

Critères de sélection des projets

| Axes | Caractère structurant | | | | Développement durable | | | | Caractère innovant | | | | Intérêt territorial | | | |
|-------|--|---|---|---|--|---|---|---|---|---|---|---|--|---|---|---|
| | Notes | 0 | 1 | 2 | 3 | 0 | 1 | 2 | 3 | 0 | 1 | 2 | 3 | 0 | 1 | 2 |
| Items | <p>Concordance avec la Stratégie (Si note = 0, le projet est rejeté)</p> <p>Echelle territoriale (périmètre d'influence du projet, rayonnement, mise en valeur du territoire)</p> <p>Pérennité (caractère durable et structurant du projet dans le temps)</p> | | | | <p>Impact économique et amélioration du cadre de vie (influence du projet sur le service à la population)</p> <p>Impact économique et amélioration du cadre de vie (influence du projet sur le service à la population)</p> <p>Partenariat et participation/ Association de partenaires au projet (réflexion, communication, partage de ressources, financement...)</p> | | | | <p>Produit, service ou méthode (niveau d'innovation du projet)</p> | | | | <p>Impact territorial du projet : Couverture d'un besoin prioritaire, développement de l'attractivité, inscription dans une approche globale...</p> | | | |

| | | | | |
|-------|----------------|-----------------|---------------------|---------------------|
| Total | [0 - 7 points] | [8 - 11 points] | [12 - 17 points] | [18 - 24 points] |
| | Rejeté | Ajourné | Aidé à 60 000 € max | Aidé à 80 000 € max |

COMMENT BÉNÉFICIER DES FONDS EUROPÉENS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE DU BASSIN DE BRIVE ET TULLE AGGLOMÉRATIONS ?

L'équipe du GAL BBTA est là pour vous renseigner et vous accompagner tout au long de votre projet

Brive : 05 55 74 49 33 / 05 55 18 18 55
 karine.grzybek@agglodebrive.fr
 gilles.durhone@agglodebrive.fr

Tulle : 05 55 20 84 24
 murielle.drouillac@tulleagglo.fr



Informations non contractuelles. Seules les fiches développement font foi.